

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 24 juin 2020**

---

Communication n° 25/06.2020

Objet: chlorothalonil

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité prend très au sérieux la problématique du chlorothalonil et de ses métabolites (produits de dégradation) présents dans l'eau de source.

C'est pourquoi, un suivi régulier des teneurs présentes dans l'eau est effectué par notre service des eaux. De plus, nous entretenons une collaboration étroite et constructive avec le canton par rapport à cette thématique.

A ce jour, notre eau potable est considérée comme conforme en l'état par le Canton, sur la base des limites fixées par la Confédération.

Une information écrite sera adressée à tous les consommateurs. Une foire aux questions sera également intégrée sur notre site Internet, au surplus de tous les résultats d'analyse présents déjà depuis 2017.

Il va de soi que si la valeur mesurée devait évoluer à la hausse, la Municipalité communiquera les résultats et les éventuelles adaptations à opérer dans la gestion de notre ressource.

Dans tous les cas, nous vous encourageons tous à continuer de boire notre eau, qui rappelons-le, ne subit aucun traitement grâce à ses bonnes qualités naturelles.

La Municipalité

Saint-Prex, le 24 juin 2020/CM – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86*